



Récapitulatif des délibérations

Maizilly

N°	Objet	Pages
2022-25	Implantation d'équipements techniques sur un ouvrage communal	1
2022-26	Modalité de publication des actes, commune de moins de 3500 habitants	2
2022-27	Recrutement de Madame FOLLIOT Catherine	1
2022-28	Décision modificative N°1 budget commune	1
2022-29	Devis travaux aménagement douche foyer	1
2022-30	Télétransmission des actes au contrôle de légalité	2
2022-31	Demande aide financement colonie de vacances	1

Les délibérations sont tenues à disposition en Mairie.



PROCÈS-VERBAL

Réunion Conseil Municipal MAIZILLY 42750

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, 11 juillet, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MAIZILLY 42750, convoqué le 6 juillet 2022 s'est réuni en **séance ordinaire**, en salle de Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire Colette LEBEAU.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 6 juillet 2022

<u>Présents</u> :	Mme LEBEAU Colette,	Maire
	M. CHASSAGNE Jean-Paul,	1 ^{er} Adjoint
	Mme LEBON Marie-Josée,	2 ^{ème} Adjointe
	M. DUHEZ Didier,	3 ^{ème} Adjoint
	Mme BOISSE Sabrina,	Conseillère déléguée
	M. LOPEZ Anthony,	Conseiller délégué
	M. SAFER Michel,	Conseiller
	Mme MEILLER Laetitia,	Conseillère

Absents excusés ayant donné procuration : M. PATIN Raphaël Conseiller délégué
Mme VIVIER Angélique Conseillère déléguée

Absente non-excusee : Mme SANCHES Véronique conseillère

Secrétaire de séance : M. LOPEZ Anthony,

18h47, Madame le Maire Colette LEBEAU ouvre la séance du jour.

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 16 mai 2022 est lu par madame le Maire et approuvé par les membres du Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION 2022-25 Implantation d'équipements techniques sur un ouvrage communal

Madame le Maire fait lecture des documents du ROC 42 (Réseau Objets Connectés). Elle explique le service et expose les besoins d'améliorer, optimiser, de répondre aux nouveaux usages des administrés et l'optimisation des coûts de gestion.

Afin de donner satisfaction aux administrés utilisateurs, il est nécessaire de faire des installations de passerelles ROC 42.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'implantation d'équipements techniques sur un ouvrage communal, par le SIEL Territoire d'Energie. Cette délibération sera aussi accompagnée d'une convention entre la commune de Maizilly et SIEL Territoire Energie. Madame le Maire fait lecture de la proposition de délibération et convention envoyés par le SIEL.

Après délibération le Conseil Municipal adopte par 10 votes : la mise en place d'équipements techniques sur un ouvrage communal à savoir l'église par SIEL Territoire d'Energie, constate que le coût de l'opération est à la charge de SIEL Territoire Energie et donne pouvoir à Madame le Maire de signer la convention avec SIEL Territoire Energie et tous autres documents nécessaires à la réalisation de cette installation.

DÉLIBÉRATION 2022-26 Modalités de publication des actes, commune de moins de 3500 hab.

Madame le Maire rappelle que l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel font l'objet d'une publication sous forme électronique, dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, de nature à garantir leur authenticité et à assurer leur mise à disposition du public de manière permanente et gratuite. Cependant, les communes de moins de 3500 habitants sont autorisées, par dérogation, à ce que ces actes soient publiés : Publicité des actes de la commune par affichage OU Publicité des actes de la commune par publication papier, et dans ce cas, ces actes sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite OU Publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.

Après délibération le Conseil Municipal adopte par 10 votes : la publicité des actes sous forme électronique sur le site internet de la commune nommé <https://www.maizilly.fr>. Donne pouvoir de signature à Madame le Maire.

DÉLIBÉRATION 2022-27 Recrutement de madame FOLLIOU Catherine

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter une secrétaire de mairie. Suite à la déclaration de vacance d'emploi en date du 7 juin 2021 sous le numéro 042210600315443001, restée sans candidature d'agent titulaire, Madame le Maire présente la candidature de Madame FOLLIOU Catherine, en date du 16 mai 2022. Cette dernière ayant effectué une mission de remplacement avec le CDG42 pour la commune du 30 juin 2021 au 30 avril 2022 et ayant des aptitudes professionnelles requis par le poste vacant.

Après délibération le Conseil Municipal adopte par 10 votes : la candidature de Madame FOLLIOU Catherine en date du 16 mai 2022, adopte le recrutement par voie contractuel de droit public à Durée Déterminée prévu par le Code Général de la Collectivité Territoriale et par décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, à partir du 1^{er} juin 2022 pour une durée de 6 mois soit un terme au 30 novembre 2022. Déclare que les heures faites en plus du contrat initial donneront lieu à rémunération selon le règlement intérieur délibéré le 20 septembre 2021 (délibération 2021-44). Donne pouvoir de signature à Madame le Maire.

DÉLIBÉRATION 2022-28 Décision modificative numéro 1 Budget Commune

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réception de la facture du SYMISOA d'un montant de 2097,84€ pour les travaux de reprise du lit de la rivière, il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget primitif commune. Cette dépense n'étant pas budgétisée sur 2022, il convient de voter une décision modificative pour un montant de 2098,00€ de la manière suivante : en augmentant le compte 61524 de +2098,00€ et diminuant le compte 6558 de -2098,00 du budget fonctionnement Commune 2022.

Après délibération le Conseil Municipal adopte par 10 votes : la décision modificative au budget primitif Commune pour un montant de 2098,00€. Donne pouvoir de signature à Madame le Maire.

DÉLIBÉRATION 2022-29 Devis travaux aménagement douche FOYER

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu le devis pour l'aménagement de la douche au Foyer. Elle présente au Conseil Municipal le devis pour un montant de 2 232,15€ TTC.

Après délibération le Conseil Municipal met en attente par 10 votes : le devis d'aménagement de la douche au Foyer pour un montant de 2 232,15€ TTC. Demande un devis plus détaillé sur la réalisation des travaux.

DÉLIBÉRATION 2022-30 Télétransmission des actes au contrôle de légalité

Madame le Maire informe le Conseil Municipal le besoin de mettre en place la dématérialisation de transmission des actes au contrôle de légalité en sous-préfecture de Roanne. Afin de faciliter et de gagner en rapidité, ainsi qu'une démarche écologique, il convient de faire la demande de mise en relation avec la sous-préfecture via @cte.

Après délibération le Conseil Municipal adopte par 10 votes : la signature d'une convention entre la sous-préfecture et la commune de Maizilly pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

DÉLIBÉRATION 2022-31 Demande aide financement colonie de vacances

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un mail en date du 7 juillet 2022 de Véronique SARR, éducatrice spécialisée SEMO à Roanne. Celle-ci formule une demande d'aide financière pour un séjour en colonie pour la fille de Monsieur ROUSSILLAT Jean-Pierre résident sur la commune. Le

séjour a un coût de 414.00€. Madame le Maire demande à Madame Marie-josée LEBON 2^{ème} adjointe au Maire de ne pas prendre part à la délibération.

Après délibération le Conseil Municipal refuse par 9 votes : la participation financière au séjour en colonie pour la fille de Monsieur ROUSSILLAT Jean-Pierre pour un montant de 414.00€. Donne pouvoir de signature à Madame le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

Location Madame MARIDET Alexandra

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que le logement communal sis 165 route du bourg, loué à Madame MARIDET Alexandre est rendu vacant depuis le 6 juillet 2022. Un état des lieux visé par huissier sera mis à disposition de la commune.

Utilisation des locaux communaux par les associations

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les locaux de la commune mis à disposition des associations gratuitement doivent néanmoins faire l'objet d'attentions particulières. Il a été rapporté à plusieurs reprises que des lampes restent allumées, que le chauffage n'est pas remis en hivernage après utilisation, il s'avère que ce genre de comportement n'est financièrement pas tolérable pour le budget de la commune. Il sera fait rappel d'une bonne utilisation des locaux aux associations et dans le cas où de tels comportements seraient à déplorer une nouvelle fois, des sanctions seront prises par le Conseil Municipal. Il sera mis en place dès septembre 2022 une convention d'utilisation entre chaque association et la commune de Maizilly.

Astreintes des membres du Conseil Municipal

Un tableau d'astreintes des membres du Conseil Municipal a été mis en place afin de répondre à certains besoins de la commune envers ses administrés, autres personnes extérieures et urgences. Madame la Maire définit avec le Conseil Municipal le cadre d'application de cette astreinte.

20h28 Départ de Monsieur Michel SAFER Conseiller.

Règlement du Cimetière

La rédaction du règlement du cimetière avait été confié il y a quelques mois à Monsieur PATIN Raphaël. En son absence ce jour, la question est reportée au prochain Conseil Municipal.

Avenant convention cadre SAGE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le mail reçu le 20 juin 2022 de la part du SIEL, concernant un avenant « OPERAT » adhésion au service d'assistance à la gestion énergétique. Cet

avenant faisant doublon et n'étant pas d'une grande nécessité pour la commune Madame le Maire informe ne pas avoir donné suite favorable à ce mail.

Dématérialisation des échanges avec la Sous-Préfecture de ROANNE

Afin de mettre en place la dématérialisation des échanges avec la Sous-Préfecture de ROANNE, pour le contrôle de légalité et contrôle budgétaire, il est nécessaire de mettre en place le service @ctes. Lecture est faite par Madame le Maire de la démarche à suivre pour la réalisation de cette dématérialisation.

Recrutement poste Cantonnier 35h

Madame le Maire souhaite connaître les démarches en action par Madame LEBON Marie-José, 2^{ème} adjointe au Maire. Lors d'un précédent Conseil Municipal la tâche lui était confiée de mettre en œuvre les démarches nécessaires au recrutement d'un cantonnier et de procéder ensuite à son recrutement. Il est rédigé la fiche de poste. Question à poursuivre au prochain conseil.

Intervention d'un géomètre

Madame le Maire souhaiterait faire intervenir un géomètre expert afin de définir durablement et officiellement les délimitations des terrains communaux. Après plusieurs questionnements d'administrés en limite de propriété avec la commune, il est nécessaire d'avoir des informations précises sur les limites de terrains communaux. Le Conseil Municipal voit que financièrement cela a un coût et cela n'est pas prévu pour le budget 2022. Le Conseil Municipal propose la réalisation d'un devis, afin de se prononcer sur la question.

Point réseaux eaux propres et eaux pluvial

Madame le Maire souhaite faire un point sur les réseaux eaux propres et eaux pluvial de la commune et chez les particuliers. Plusieurs administrés ne sont pas correctement raccordés, il est proposé d'organiser une réunion publique d'information sur le sujet afin de permettre aux administrés concernés de se mettre aux normes.

Courrier reçu en Mairie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier recommandé reçu en mairie le 7 juillet 2022. Ce courrier est adressé à Madame le Maire pour demander son aide dans un différent entre voisin. Il s'agit d'un problème d'entretien de propriété. Madame le Maire informe avoir pris contact avec le requérant et le voisin concerné.

Après épuisement des délibérations et questions diverses, la séance est levée à 21h07

Approbation du présent Procès-Verbal le 19/09/2022

Mme	LEBEAU Colette,	Maire	
M.	CHASSAGNE Jean-Paul, 1 ^{er} Adjoint		
Mme	LEBON Marie-Josée,	2 ^{ème} Adjointe	
M.	DUHEZ Didier,	3 ^{ème} Adjoint	
Mme	VIVIER Angélique,	Conseillère déléguée	
Mme	BOISSE Sabrina,	Conseillère déléguée	
M.	LOPEZ Anthony,	Conseiller délégué Secrétaire de séance	
M.	PATIN Raphaël	Conseiller délégué	
M.	SAFER Michel,	Conseiller	
Mme	SANCHES Véronique,	Conseillère	
Mme	MEILLER Laetitia,	Conseillère	

